Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200851-20260408-D2026_04_06_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERBORS

Séance du 07 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de KERBORS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gildas LE BEVER, Maire de la commune de Kerbors, sur convocation qui leur a été adressée le 1er avril 2026.

Etaient présents : M. Gildas LE BEVER et M. Michel PILARD, M. Aurélien LE CHALONY, M. Gérard MONNIER, M. Loïc BERTHOU, M. Thierry GUILLOU.
Mme Gisèle GOURONNEC, Mme Caroline KERAMBRUN, Mme Lydia LE CHARLÈS, Mme Coralie LE MERRER, et Mme Sophie RANNOU.

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire : Mme Coralie LE MERRER

Assistait : Gilda MANARIN, secrétaire de mairie

Membres de référence : 11	Membres en exercice : 11	Membres ayant pris part à la délibération : 11

DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS À VIGIPOL ET INFRA POLMAR

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à Vigipol.

Dans le cadre de cette adhésion, chaque commune désigne des délégués pour représenter la commune au sein du Comité syndical de VIGIPOL, à raison d'un titulaire et un suppléant pour les communes de moins de 50 000 habitants. Les délégués titulaire et suppléant doivent être membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du **Comité syndical de Vigipol** :

> Délégué titulaire : **Madame Coralie LE MERRER**
> Délégué suppléant : **Monsieur Aurélien LE CHALONY**

Monsieur le Maire rappelle que la commune/collectivité peut s'engager dans une démarche Infra POLMAR portée par Vigipol, visant à renforcer la préparation des collectivités littorales face au risque de pollution maritime. Cet engagement implique notamment, en complément de la désignation d'un délégué titulaire et suppléant auprès de Vigipol, la nomination de deux référents (un élu et un agent technique) chargés d'assurer le suivi et la coordination des actions menées par de la commune/collectivité dans ce domaine.

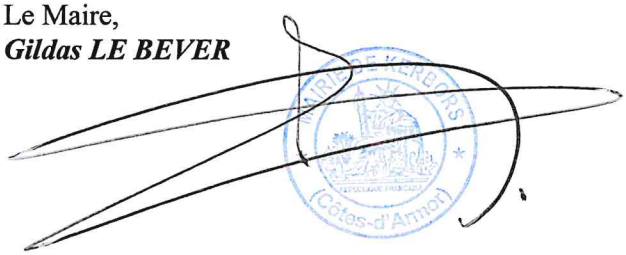
Monsieur le Maire souligne que Vigipol demande aux communes de désigner comme référents des personnes susceptibles d'intervenir directement en cas de pollution afin de garantir la pleine efficacité du dispositif Infra POLMAR lorsque celui-ci devra être mobilisé.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner les personnes suivantes pour représenter la commune le **dispositif Infra POLMAR** :

> Référent Élu Infra POLMAR : **Monsieur Gildas LE BEVER**
> Référent Technique Infra POLMAR : **Monsieur Roland THOMAS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :
- **D'APPROUVER** les désignations proposées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gildas LE BEVER



Délibération n° 2026-04-06-02